

**Réunion du Conseil Municipal
Jeudi 27 Octobre 2016**

PRÉSENTS : Mme Marie-France LÉCULÉE, Maire, M. Marc DANO, Mme Michèle POUPELARD, M. Laurent SOULARD, Mme Anne-Marie MARY, M. Maurice BAUDRY, M. Jacques BOZEC, Mme Béatrice DUPUY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christian CLOUTOUR qui a donné pouvoir à Mme LÉCULÉE ; Mme Valérie BARANGER qui a donné pouvoir à M. BOZEC ; Mme Marie-Pierre MICHAUD qui a donné pouvoir à Mme DUPUY ; Mme Marie-Cécile CLISSON qui a donné pouvoir à M. BAUDRY ; Mme Ingrid BURGAUD qui a donné pouvoir à Mme POUPELARD ; M. Christian BONNEAU qui a donné pouvoir à M. DANO.

ABSENT : M. Bruno GALVAN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Monsieur Jacques BOZEC.

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la réunion de Conseil du 13 Septembre 2016, il est adopté.

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'un point concernant la convocation pour la mise à disposition de deux logements communaux à l'Association Passerelles 85 a été ajouté à l'ordre du jour (mail dans le délai réglementaire).

Présentation du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes (par le Président)

M. Noël FAUCHER Président de la Communauté de Communes présente le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

En préambule, il cite les chiffres clés du compte administratif 2015 : les engagements ont été respectés ; en terme d'investissements, les dépenses s'élèvent à 10 millions d'€ ; quant aux recettes réelles d'investissement, elles ont été réalisées à hauteur de 85,60% ; la baisse de l'endettement entre 2014 et 2015 correspond à 15% ; l'encours de la dette s'établit à 6,24 millions d'€ ; aucun emprunt n'a été contracté depuis 2011.

L'excédent dégagé au 31 décembre 2015 s'élève à 1,54 millions d'€, ce qui a permis de porter la capacité d'autofinancement à 2,24 millions d'€, sans augmentation des taux d'imposition, et ce, depuis 2010.

Le Président retrace les missions de la Communauté de Communes, la première étant la préservation du cadre de vie et de la sécurité des populations :

3 millions d'€ d'investissement = les digues Sud du Gois et Sébastopol : 1,177 millions d'€ ; les digues du Bouclard : 230.000 € ; la 4^{ème} tranche des perrés de La Guérinière : 250.000 € ; les épis aux Eloux : 1,317 millions d'€.

Toutes ces actions sont réalisées dans le cadre du PAPI – qui court jusqu'en 2020 -.

Il y a eu également l'adoption par l'Etat du plan de prévention des risques littoraux (PPRL) en octobre 2015 (après contre-expertise demandée par les élus communautaires).

Des études ont été lancées sur la sécurisation des 3 étiers (Coëfs, Moulin, Arceau) ; l'objectif étant d'avoir cet équipement (portes anti-tempête) opérationnel en 2020/2021.

Un autre enjeu majeur de la qualité de vie : la qualité de l'eau et l'assainissement :

1,1 millions d'€ de travaux d'assainissement ont été réalisés et 2.800 mètres de réseaux ont été réhabilités ; 311 regards situés en zones submersibles du PPRL ont été remplacés, afin d'éviter la détérioration des bouchons tampons en cas d'inondation...

Les 2 stations d'épuration fonctionnent bien.

L'étude pour l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales est en cours. A l'issue, la mise en œuvre reviendra aux Communes.

Une action concerne la réserve naturelle du Polder de Sébastopol, avec un budget de près de 90.000 €.

Autre action : la lutte contre les nuisibles avec entre autres : la démoustication, le baccharis, la lutte contre la chenille processionnaire du pin.

Toujours dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement, la fête de la nature a accueilli 250 visiteurs et une fête « Sel en Selle » a été organisée en partenariat avec la Coopérative de Sel.

Ile propre et économie circulaire

La CdC s'est engagée à réduire les déchets avec le projet « zéro déchet zéro gaspillage », lancé avec le soutien du ministère de l'écologie, pour un meilleur tri. Il y a un bon taux de retour.

3,6 millions d'€ ont été dépensés au titre du service collecte et valorisation des déchets : 1,42 millions d'€ pour Trivalis ; 2,16 millions d'€ pour la collecte des déchets ; 265.000 € pour l'achat d'un véhicule pour renforcer la sécurité des agents ; et l'enfouissement des conteneurs...

Il ne faut pas oublier la sensibilisation de la population avec le dispositif « récup'Her » et l'opération « 1 poule, 2 poules, 3 fois moins de déchets ». Aujourd'hui, il n'y a pas de conséquence des efforts faits sur la taxe d'ordures ménagères, mais demain, ces engagements auront une incidence positive sur le calcul de la taxe.

Développement économique

Actions fortes au service de l'économie avec un tissu extrêmement dynamique : 1.600 entreprises dont 700 saisonnières.

-action directe à la création d'entreprises : 50 entreprises ont été créées en 2015 ; 11 prêts attribués dans le cadre de la plateforme IVCO, pour 50.000 € de mobilisés, et 12 emplois créés ou maintenus ; 40.000 € d'aide directe au titre du dispositif MOCA (modernisation du commerce et de l'artisanat) ; 25.000 € au service de l'hôtellerie (non mobilisés).

En ce qui concerne le secteur primaire :

-122 œillets déclarés productifs,

-10 sauniers soutenus,

-6.500 € d'aide pour soutenir l'association des Saveurs de l'Ile pour la labellisation de produits insulaires (fleur de sel, pomme de terre, palourde, soupe de poissons).

-action initiée en 2015 : la plateforme e-commerce, afin de faire découvrir le tissu économique entreprise/artisanat/commerce.

Autre enjeu : la montée en débit avec une participation financière de la CdC de presque 50.000 € ; demain, il y aura des sommes à inscrire avec le très haut débit...Nous ferons partie des premiers territoires servis.

Quant à la gestion des 2 zones d'activités, notamment la zone des Mandeliers, des travaux ont été engagés pour améliorer l'environnement et faciliter leur visibilité.

L'emploi

La Maison de l'Emploi et de la Solidarité qui continue à œuvrer pour l'emploi (3.695 emplois sur l'Ile) ; 1.400 postes diffusés sur le site de la CdC ; une candidathèque mise en place ; 57 jeunes de l'Ile suivis

via la Mission Locale Vendée Atlantique (de 16 à 25 ans) ; la bourse au permis ; le forum de l'emploi saisonnier : 500 visiteurs, 52 entreprises présentes, 300 postes proposés ; sans oublier Esnov'Her qui a accompagné 62 salariés ; et le GENOV (groupements d'employeurs) avec une participation de 3.000 € pour l'opération contrats partagés « mer / montagne ».

Faciliter le quotidien

-Le transport à la demande = 1.552 usagers soit une hausse de 127% depuis sa mise en place en 2010. Le budget s'élève à 133.683 € avec une aide du Conseil Départemental plafonnée désormais à 20.000 €. Il y a aussi le transport des personnes bénéficiaires de l'accueil de jour « la Guérite » sur La Guérinière ; ce service remporte un grand succès.

-Le bus de l'Ile mis en place pour faciliter les déplacements et limiter la circulation en été, en lien avec la ligne 171, a permis de transporter 8.733 passagers.

-Transports scolaires :

+au service des collégiens = 280 élèves sont accompagnés chaque jour ; 175€ d'aide par élève soit un coût de 40.000 € ;

+au service des lycéens = 147 familles aidées à hauteur de 95 € par famille ;

+bourse aux étudiants = 44 étudiants aidés à raison de 80 € chacun ;

+transport pour acheminer les collégiens vers la piscine.

En ce qui concerne les pistes cyclables, le Président indique qu'en 2015 la Communauté de Communes n'a pas suffisamment investi (entre 20.000 et 25.000 €) et qu'il faut accélérer notre action sur ce volet.

Puis il cite la commission intercommunale d'accessibilité, qui est un enjeu fort de la CdC ; elle veille à la mise en œuvre de projets d'accessibilité pour permettre la mobilité de tous les habitants de l'Ile ; elle fonctionne bien et il félicite particulièrement la Commune de La Guérinière qui est pionnière et très participative à cette action.

Autre mission : l'habitat

En 2015, le fonctionnement de ce dispositif a été réduit, certainement dû au fait que beaucoup de dossiers ont été traités les années précédentes.

Ainsi, depuis 2013, 61 familles ont reçu l'aide de la CdC dans le cadre de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), notamment pour réaliser des économies d'énergie et adapter le logement au handicap ; ce qui a généré 1,244 millions d'€ de travaux et mobilisé 572.060 € de subventions.

Le Président précise que cette opération coûte entre 3.000 € et 10.000 € par an à la CdC.

Politique de santé

L'Ile a été équipée d'une table de radiologie, équipement indispensable à l'offre de santé, et il y a les maisons de santé de Noirmoutier et de Barbâtre totalement opérationnelles.

Nous avons un nombre de médecins (et il faut continuer à en avoir) qui répond aujourd'hui aux besoins des habitants.

Une aide au logement pour les étudiants de santé est mise en place, ainsi qu'une bourse d'études pour ceux qui s'engageraient à s'installer sur l'Ile.

Une étude sera réalisée pour savoir si notre couverture médicale est suffisante par rapport à la physionomie du territoire et en projection pour l'avenir.

Les services publics

-le centre aquarécréatif a réalisé d'importants travaux de sécurisation des installations de la piscine extérieure (plus de 200.000 €).

La piscine a accueilli 600 élèves de l'Ile, et près de 25.000 personnes ont fréquenté le site extérieur.

-la culture :

+ l'hôtel Jacobsen

Le budget total consacré à ce bâtiment s'élève à 3.149.670 €, subventionné à presque 50%.

Le Président ajoute que les enveloppes budgétaires ont été respectées et il souligne la dextérité de M. DANO, élu communautaire en charge du dossier.

Il reste à mettre en œuvre la scénographie pour cet ensemble.

+ la promotion de la musique

La CdC continue à soutenir « la Clé de Sol » avec 3 orientations : prise en charge des loyers, aide de 300 € par élève (93 élèves ont été concernés), et aide à l'investissement pour l'achat des instruments de musique.

Il y a également la bourse aux talents, et en 2015, 9 jeunes ont bénéficié de cette bourse.

Par ailleurs, la CdC poursuit son soutien aux cours de musique dispensés dans les écoles (accompagnée par le Département qui se retire en 2016). Des subventions ont été attribuées aux associations d'intérêt communautaire ou liées au nautisme, à hauteur de 175.000 €.

Le développement du numérique

qui nous apporte une grande visibilité sur les réseaux sociaux :

Facebook a généré 30.000 fans.

Nous sommes le deuxième réseau social de Vendée, après les Sables d'Olonne (lié au Vendée Globe).

Un référencement important avec un niveau de fréquentation « internet » de près de 950.000 visites (+16% par rapport à 2014).

Il vaut mieux que les entreprises de l'Ile bénéficient de ce dispositif, plutôt que passer par des prestations payantes...

Le film « le goût des moments vrais » (stratégie touristique de l'Ile) a été primé au festival de Concarneau.

Une autre action forte, le volet médiatique, la communication au service de tous, avec des « papiers » qui respectent notre identité et l'image de marque de l'Ile de Noirmoutier :

50 journalistes accueillis, 92 pages issues de ces accueils, 203 articles liés au tourisme, et cela représente 1.230.000 € en contre-valeur publicitaire.

Il y a eu également 2H54 de trois émissions télévisées dont « Thalassa » et « des Racines et des Ailes », avec une audience de plus de 4 millions de personnes, et une contre-valeur publicitaire à hauteur de 3 millions d'€.

C'est le résultat du travail du service communication/relation presse de la CdC et le Président salue le travail de la personne responsable de ce service, ainsi que le travail du conseil d'exploitation de l'office de tourisme, dont la Présidente est Mme le Maire.

Il évoque le film « Boomrang », rappelle qu'un film vient d'être tourné sur l'Ile et invite les cinéastes à venir poser leur caméra encore et encore....

Compte administratif 2015

Le Président termine son exposé en citant les chiffres de résultat du compte administratif 2015 :

-dépenses de fonctionnement : 10.343.758 €,

-recettes de fonctionnement : 13.374.421 €,

-dépenses d'investissement : 9.958.465 €,

-recettes d'investissement : 10.385.580 €.

Ce résultat excédentaire d'investissement est lié aux subventions perçues en décalage de budget (notamment par rapport à la défense contre la mer).

Le Président déclare que la santé financière de la CdC est saine mais cela va se dégrader, puisque les dotations de l'Etat diminuent progressivement ; il n'y aura pas de DFG en 2017...mais la Communauté de Communes versera sa quote-part prélevée sur la fiscalité.

Mme le Maire remercie le Président pour sa présentation, et ajoute que la Commune essaiera d'être contributive à l'évolution de la CdC; La Guérinière a envie d'avancer avec l'Ile de Noirmoutier pour et dans ce qu'elle a de meilleur.

Délégation du droit de préemption urbain de la Commune à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier pour la parcelle cadastrée AN 122

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt d'une déclaration d'intention d'aliéner n°085 106 16 C0068, reçue le 28 Septembre 2016, pour la vente d'un bien immobilier, cadastré AN 122, d'une superficie totale de 746 m², situé au 5 rue de Tranchard dans la zone d'activités des Mandeliers et occupé par un local artisanal d'une surface intérieure de 156 m² et en zone UE du Plan d'Occupation des Sols légalement approuvé.

Le projet de cession est au bénéfice de deux retraités, domiciliés à Barbâtre, mais non artisans, souhaitant stocker des biens non professionnels.

Considérant les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et sa compétence économique « Investissement et Fonctionnement des parcs d'activités » ;

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a approuvé la démarche d'acquisition d'ensembles immobiliers d'entreprises sur les parcs d'activités économiques intercommunaux dont le parc d'activités de la zone des Mandeliers et elle intervient par acquisition de biens immobiliers pour assurer la pérennité des activités économiques et conserver l'objectif premier de ces zones, à savoir l'installation et le développement d'activités économiques artisanales.

Pour permettre à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier de saisir cette opportunité d'acquisition foncière (bâtiment en très bon état et récent) pour le mettre au bénéfice d'une entreprise, il est proposé de déléguer le droit de préemption urbain communal à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, pour cette parcelle. La Communauté de Communes a, dans sa liste d'attente, plusieurs artisans locaux potentiels pouvant prétendre au rachat de ce local.

Ce bien a fait l'objet, le 12 Octobre 2016, d'une estimation par les Domaines. La Commission d'Urbanisme en date du 10 Octobre 2016 a donné un avis favorable sur cette délégation possible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer le droit de préemption urbain de la Commune pour la vente d'un bien immobilier, cadastré AN 122, d'une superficie totale de 746 m², située au 5 rue de Tranchard dans la zone d'activités des Mandeliers à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, et autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

Logement social du lotissement du Both – garantie pour l'emprunt de Vendée Habitat

Mme le Maire rappelle le permis de construire délivré à Vendée Habitat au 38 bis rue du Both (lot n°2) pour un T4 pour une superficie de plancher de 81 m². Celui-ci est en cours de construction. Sur ce lotissement de 3 lots, trois habitations en résidence principale seront donc occupées à l'année.

Mme le Maire explique que le bailleur social Vendée Habitat a contracté un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de la construction de ce logement locatif social. Vendée Habitat, comme c'est la règle, sollicite la garantie de la Commune pour le remboursement de cet emprunt, à concurrence de 30 % de son montant.

Le Département de la Vendée apporte sa garantie à hauteur des 70 % restants.

Mr Baudry demande : Que veut dire «pdb» ?

Madame le Maire explique que pdb est l'abréviation de point de base et correspond à un centième de pourcentage (0.01%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 111.000,00€ souscrit par l'emprunteur Vendée Habitat, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur une durée de 40 ans, taux du livret A + 60 pdb, périodicité annuelle, pour financer la construction de ce logement locatif social, et selon les caractéristiques financières, charges et conditions du contrat de prêt n°54950.

Il accepte que cette garantie soit accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet

remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CDC, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt et autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

Servitude de passage (avenue des Pins) au profit de M. BLANCHARD

Mme le Maire expose qu'il y a plus de 50 ans, la Commune avait projeté un échange de terrain avec M. Cousseau (propriétaire riverain), afin de permettre la création de l'avenue des Pins.
Or, si la voie a été créée, cette transaction foncière n'a jamais été finalisée.
Cependant, la Commune a bénéficié d'une cession d'une bande de terrain de la part de M. Cousseau et celui-ci a obtenu un droit d'accès latéral direct à la voirie communale (désormais parking).

Aujourd'hui, le nouveau propriétaire M. Blanchard, souhaite régulariser la situation, uniquement sur son droit à sortir sur le domaine public (parking), en le formalisant par acte notarié. Il n'y a donc pas d'abandon de l'échange de foncier.

La commission d'urbanisme en date du 24 Octobre 2016 a émis un avis favorable.

Mme le Maire propose au Conseil de répondre favorablement à sa demande.

Mr Bozec demande si cette démarche gèlera une place de stationnement sur le parking. Madame le Maire répond affirmativement mais précise que des poteaux avaient été installés avec un décroché devant cet accès (camping-cars).

Mr Baudry précise que Monsieur Blanchard devra s'arranger des gênes de stationnements si nécessaire.
Mme Dupuy s'interroge sur le fait que Mr Blanchard ne souhaite pas récupérer le terrain auquel il pourrait prétendre. Madame le Maire reprecise que le propriétaire souhaite seulement un droit d'accès et n'exige pas le terrain comme il était prévu initialement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le droit d'accès direct à la voirie communale (parking) de M. Blanchard, pour sa propriété située 2 avenue des Pins, cadastrée AI 214 et accepte que cette servitude de passage soit formalisée par acte notarié. Il décide de prendre en charge tous les frais y afférents et autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Budget principal 2016 : Décision Modificative de crédits N°1

M. SOULARD, Adjoint aux finances, rappelle les décisions postérieures au vote du budget supplémentaire 2016 concernant :

- l'acquisition d'un tracteur d'occasion avec chargeur et remorque (52000 euros),
- l'aide financière attribuée par la Commune dans le cadre d'un « passeport pour l'accession » (8 dossiers de 1500 euros pour des primo-accédants)
- diverses dépenses imprévues sur des bâtiments communaux afin de régulariser des interventions imprévues (régulateur du chauffage Musée (1500 €) + Isolation acoustique pompe à chaleur (1800 €) + tableau électrique extérieur stade (900 €) + arrondi sécurité (800 €)).

Mr Soulard propose d'équilibrer les nouvelles dépenses avec une augmentation de 34.000 € de recettes non inscrites au budget et concernant la vente des terrains « Garnier » Rue de la version et la réduction de 35.000 € de dépenses inscrites au budget et qui ne seront pas réalisées en 2016 : le pré diagnostic du CTU (Contrat Territorial Unique) et la réduction du montant de l'expropriation de la Maison Péault.

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016 étant insuffisants, M. SOULARD propose de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP: OPERATIONS FINANCIERES				
Produits des cessions d'immobilisations			024	34 000,00
Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	20422	12 000,00		
OP: OPERATION CEL				
Installations, matériel et outillage technique	2315	2010 - 30 000,00		
Autres constructions	2138	2010 - 5 000,00		
OP: OPERATION MATERIELS				
Matériel roulant	21571	2008 52 000,00		
OP: OPERATION BATIMENTS				
Constructions	2313	2007 5 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		34 000,00		34 000,00

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative indiquée ci-dessus.

Budget SPIC « Camping Municipal de la Court » 2016 : Décision Modificative de crédits N°1

Madame le Maire évoque le délibéré rendu en date du 28 septembre 2016 par le conseil de prud'hommes, considérant que le contrat de travail de Mme Gence devait être transféré à 35% au sein de la Commune et condamnant la Commune au paiement de 6.988€ de salaire, indemnités de licenciement, et congés payés.

La commune a décidé de faire appel de la décision. Les dommages et intérêts sont suspendus et reportés à la décision du tribunal en appel.

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016 sont insuffisants, Madame le Maire propose de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
CHAP: 011 Charges à caractère général				
Divers	618	- 7 000,00		
CHAP: 012 Charges de personnel				
Salaires, appointements, commissions de base	6411	7 000,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		0,00		0,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Consultation concernant l'acquisition d'un tracteur d'occasion avec chargeur

Mr Dano, Adjoint à la Voirie, explique la nécessité de remplacer le tracteur Fiat-Agri 70-88 pour des raisons de vétusté (25ans) et de sécurité. Celui-ci a « rendu l'âme » sur la plage lors du ramassage des algues cet été.

Il est donc nécessaire d'acquérir un nouveau tracteur-chargeur d'occasion et il faudra également prévoir une remorque, absente du patrimoine communal technique. Celle-ci aura un coût inférieur à 10000 euros et sera achetée ultérieurement sur devis.

Le montant de cette acquisition (tracteur + chargeur) s'élève à environ 35.000€ HT, et nécessite donc l'accord du Conseil Municipal (> 10.000€ TTC).

Mme Dupuy demande si le tracteur sera d'occasion. Mr Dano confirme qu'à ce prix le tracteur sera bien un tracteur d'occasion.

Monsieur DANO, propose aux membres du Conseil de lancer une consultation en procédure adaptée pour l'acquisition d'un tracteur-chargeur, conformément au descriptif présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le lancement d'une consultation pour l'acquisition d'un tracteur-chargeur et autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget 2016.

Participation à la classe de neige de l'école privée

Madame Le Maire évoque le cycle habituel des activités pédagogiques des écoles de La Guérinière.

Les élèves des classes de CE et de CM de l'Ecole privée se voient proposer, tous les 3 ans, un séjour à la neige.

Le directeur de l'Ecole privée fait savoir qu'un séjour neige et montagne est organisé pour les classes CE/CM (25 élèves) en janvier 2017 et que le coût s'élèverait à environ 390 € par enfant. La même demande a été faite aux communes de Barbâtre et de l'Epine pour les enfants y résidant.

Les participations seraient établies comme suit : familles (190 €), école (50 €), et le directeur sollicite une aide de la Commune à hauteur de 150 € par enfant.

Considérant les participations précédentes et après débat, Mme le Maire propose de participer à hauteur de 150 € par élève, la Commune étant concernée par 14 élèves.

Deux enfants sont en garde partagée et domiciliés autant à La Guérinière qu'à L'Epine pour l'un et Barbâtre pour l'autre.

Après réflexion, Madame le Maire propose la solution de bon sens en prenant en charge tous les enfants même ceux en garde partagée.

Mme Dupuy demande si une demande écrite a été faite. Réponse affirmative de Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, sauf Mme Ingrid BURGAUD qui s'abstient, décide de contribuer au séjour neige et montagne de l'école privée, organisé en janvier 2017 (classe CE/CM), à hauteur de 150 € par élève domicilié sur la Commune de La Guérinière et décide d'inscrire la dépense au budget (article 6574).

Personnel Communal : changement de grade (modification du tableau des effectifs)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Un agent « adjoint technique territorial de 2^{ème} classe » a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

M. DANO, Adjoint au Personnel Communal, propose de le nommer à ce grade, et donc de modifier le tableau des effectifs en conséquence. Mr Dano précise qu'il faut attendre l'avis de la Commission Administrative Paritaire qui émettra un avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} novembre 2016, de la façon suivante et ce sous réserve de l'avis favorable de la CAP - :

- + création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe (à TC) ;
- + suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe (à TC),

Il charge Mme le Maire de procéder à la nomination de l'agent concerné au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, conformément aux textes en vigueur et l'autorise à signer tout document.

Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Mr DANO, Adjoint au personnel, informe le Conseil que le nouveau régime indemnitaire devra être applicable rapidement.

Il rappelle que le régime indemnitaire des personnels de la Commune de La Guérinière résulte de différentes délibérations du Conseil Municipal, la dernière étant intervenue en juin 2016.

Un nouveau dispositif portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (RIFSEEP), a été adopté pour les fonctionnaires de l'Etat. Il est transposable aux fonctionnaires territoriaux, et se substitue à l'ensemble des primes et indemnités versées.

Il s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'exercice des fonctions, de l'expérience et de l'engagement professionnel ainsi que de la manière de servir.

Le RIFSEEP se décompose en deux volets :

- Une indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE)

Le classement de chaque emploi par groupe permet de déterminer le montant maximal de l'IFSE. Il revient à l'organe délibérant de déterminer le montant maximal par groupe, et à l'autorité territoriale de fixer individuellement le montant attribué à chacun. Ce montant peut varier selon le niveau d'encadrement, d'expertise, de sujétions et d'expérience professionnelle.

- Un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (le CIA)

Le complément tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciée au moment de l'évaluation. Ainsi, sont appréciés son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe, l'atteinte des objectifs fixés...

Les montants et les groupes ont été définis par la commission du personnel et soumis à avis du Conseil Technique.

Les tableaux sont présentés aux membres du conseil.

Mr Dano, précise que l'IFSE sera versée mensuellement et que le CIA sera versé semestriellement aux mois de juin et de décembre.

Madame le Maire sera autorisée à modifier les montants en cas de changement de fonctions et en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Cette délibération annule et remplace les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire (IAT, IMP, IFTS).

Début Octobre, lors du vote du Comité Technique, composé de façon paritaire, les élus salariés se sont abstenus. Ils souhaitaient, en effet, que le Conseil réexamine le fait que ce régime indemnitaire soit suspendu en cas de congé de maladie ordinaire (au-delà de 10 jours d'arrêt de congé maladie ordinaire au cours d'une année civile) et en cas de congé de longue maladie, de longue durée et de maladie grave. Pour ces élus salariés, l'indemnité doit suivre le salaire.

La commission du personnel a souhaité rester sur sa position.

Madame Le Maire intervient en expliquant qu'elle trouve normal que la personne qui remplace l'agent malade puisse bénéficier de la prime mais il est vrai qu'en cas d'absence, sans remplacement, la prime ne sera pas attribuée.

Mr Dano confirme qu'il sera possible de reprendre cette réflexion.

Mr Bozec demande si cela va changer ce que percevaient les agents.

Mr Dano précise qu'aucun agent ne percevra moins que ce qu'il perçoit actuellement, les montants fixés étant supérieurs aux montants des primes versées actuellement aux agents.

Suite à l'exposé de Monsieur DANO, Adjoint au personnel, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide d'adopter, à compter du 28 octobre 2016, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, et de valider les critères proposés pour l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE). Le Conseil Municipal valide les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale ainsi que l'ensemble des modalités d'attribution et de versement proposées par Madame le Maire.

Mise en place d'une mission de Service Civique

M. DANO, Adjoint au Personnel, rappelle que ce sujet a été examiné lors de la réunion de la commission du 27 septembre dernier. Le service civique s'adresse aux jeunes sans diplôme de 16 à 25 ans. Il se déroule sur une période de 6 à 12 mois et se base sur le volontariat du jeune.

Il s'inscrit dans le cadre du code du travail. Une indemnité de 467 euros par mois est versée pour une durée de travail de 24 heures par semaine.

La mission de Service Civique est une mission d'intérêt général, basée sur le volontariat.

Elle s'inscrit dans la volonté d'assurer la promotion de la Commune. Il sera principalement chargé de la communication des actions et des Associations auprès de la population.

Mr Baudry demande si le demandeur d'emploi sera toujours considéré comme chômeur et s'il pourra cumuler ses indemnités d'Assedic avec cette indemnité.

Cette question est importante pour les statistiques et pour la personne qui sera recrutée.

A la différence des étudiants boursiers qui peuvent la cumuler avec leur bourse de 5, le versement des allocations chômage est suspendu et le jeune changera de catégorie de demandeur d'emploi.

M. DANO propose donc au Conseil d'accueillir un volontaire en mission de Service Civique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accueillir un volontaire en mission de Service Civique, après avoir sollicité l'agrément de Service Civique auprès des Services de l'Etat (DRDJSCS) et s'engage à inscrire les crédits indispensables aux dépenses afférentes à ce dispositif au budget 2017, et suivants si nécessaire.

OBJET : droits d'entrée au Musée des Traditions de l'Ile (avril 2017)

Mme MARY, Adjointe à la Culture, rappelle que la plupart des tarifs d'entrée au Musée des Traditions de l'Ile n'ont pas été modifiés depuis 2009.

Elle propose au Conseil, suite à la Commission « Culture-Animations-Associations-Communication », qui s'est réunie le 22 septembre dernier, de modifier les tarifs d'entrée de notre Musée au vue de l'augmentation du coût de la vie, et à l'aide des droits d'entrée des services culturels de l'Ile, en Vendée et également dans les Pays de la Loire (communes touristiques),

Mr Bozec fait remarquer que l'augmentation proposée pour les enfants est supérieure à 20% et propose de limiter le poids de l'augmentation, et par conséquent de fixer le prix d'entrée des 6 -15 ans à 1,7 euros au lieu de 1.80 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ; décide de fixer les droits d'entrée au Musée des Traditions de L'Ile, à compter du 1^{er} avril 2017, de la façon suivante :

- Adulte (à partir de 16 ans) : 4,00 €
- Enfant (de 6 à 15 ans) : 1,70 €
- Groupe adultes (à partir de 10) : 2,90 €
- Groupe adultes (à partir de 30) : 2,30 €
- Groupe enfants (à partir de 10) : 1,20 €.

Modification des horaires d'ouverture du Musée des Traditions de l'Ile

Mme MARY, Adjointe à la Culture, fait savoir que l'agent gestionnaire du Musée, au vu des remarques des visiteurs, a proposé de modifier, légèrement, les horaires d'ouverture durant la saison (l'après-midi). La Commission « Culture-Animations-Associations-Communication », qui s'est réunie le 22 septembre dernier, est favorable à cette modification.

Mr Baudry demande les raisons de cette proposition.

Madame Mary explique qu'il existe une véritable demande des usagers qui souhaiteraient une ouverture plus tôt après le repas (à 14h30). Certains patientent plus de 45 minutes après le déjeuner pour visiter le musée. De plus, explique Madame Mary, le musée est beaucoup moins fréquenté le soir après 18h30 d'où la proposition d'ouvrir 30 minutes plutôt et de fermer à 18h30 au lieu de 19h00.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de modifier les horaires d'ouverture du Musée des Traditions de l'Ile pendant les mois de juillet et août comme suit :

- ❖ Matin : 10 h – 12 h 30 (sans changement) ;
- ❖ Après-midi : 14 h 30 – 18 h 30.

Tarifs occupation salle des Pins et restaurant scolaire (activités fixes ou prolongées)

Certaines associations demandent à occuper des bâtiments (restaurant scolaire et salle des Pins) pour pratiquer des activités « non lucratives », soit pour des périodes prolongées (cf hebdomadaires), soit sur des jours fixes,

L'utilisation de ces locaux entraîne des frais de fluides (eau, électricité, chauffage...) et par conséquent, Mme MARY propose au Conseil de fixer un tarif forfaitaire destiné à compenser ces charges communales.

Mr Bozec et Mr Baudry trouvent le tarif excessif proposé de 5 euros par jour mais Mme MARY, Adjointe à la Commission « Culture-Associations-Animations-Communication » rappelle les délibérations précédentes portant sur les modalités et les tarifs d'utilisation/location des salles communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité; accepte que des associations utilisent la salle des Pins et le restaurant scolaire afin d'y pratiquer des activités gratuites sur des périodes prolongées ou sur des jours fixes et décide de fixer le montant forfaitaire de participation à la somme de cinq euros (5) € par jour d'utilisation au-delà du premier jour. Il demande que ces occupations n'entraient ni le bon fonctionnement des services publics, ni l'utilisation de ces locaux communaux par les autres associations ou organismes et autorise Mme le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire, et notamment les conventions d'occupation pouvant intervenir.

Mise à disposition « garage » 1A place Constantin André (Couleur Café)

M. DANO, Adjoint à la voirie et aux bâtiments, expose que l'Association Collégiale COULEUR CAFÉ recherche un local pour entreposer du matériel (cariote/triporteur).

Le local « garage », situé 1A place Constantin André étant disponible, M. DANO propose au Conseil de le mettre à disposition de cette Association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition de l'Association Collégiale COULEUR CAFÉ le local « garage » situé 1A place Constantin André, afin d'y entreposer du matériel et décide que cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit. Ce local sera également mis à disposition d'une autre association communale.

Mme le Maire sera autorisée à signer la convention de mise à disposition qui débutera à la date du 1^{er} Novembre 2016 pour une durée d'un an (reconductible 2 fois un an).

Mise à disposition « garage » 1A place Constantin André (La Guernerine)

M. DANO, Adjoint à la voirie et aux bâtiments, expose que l'Association La GUERNERINE recherche un local pour entreposer son matériel de cuisson (moulière, friteuses, machine à sauce).

Le local « garage », situé 1A place Constantin André étant disponible, M. DANO propose au Conseil de le mettre à disposition de cette Association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition à l'Association La GUERNERINE le local « garage » situé 1A place Constantin André, afin d'y entreposer du matériel et décide que cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit. Ce local sera également mis à disposition d'une autre association communale.

Mme le Maire sera autorisée à signer la convention de mise à disposition qui débutera à la date du 1^{er} Novembre 2016 pour une durée d'un an (reconductible 2 fois un an).

Convention avec l'Association Passerelles 85 pour l'accueil de migrants

Mme le Maire rappelle la délibération du 13 octobre 2015 portant sur la proposition d'accueil d'une famille de réfugiés politiques et la mise à disposition d'un logement communal auprès de l'APSH.

Aujourd'hui, et suite à la demande des Services de l'Etat, la Commune accueille dix migrants. Ces dix hommes arrivent de Calais (5 afghans et 5 pakistanais).

Afin de fixer les modalités d'accueil et d'hébergement dans deux logements communaux, il convient d'établir une convention avec l'Association Passerelles 85, référente de l'Etat en la matière, et en charge de l'accompagnement social et administratif de ces personnes. Cette convention débuterait ce jour et durerait six mois.

L'association est chargée de mettre en place leur démarche administrative (exemple leur dossier de demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides). Leur situation évoluera vers d'autres structures à terme (refugiés politiques vers le Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) mais aussi éventuellement retour aux frontières pour les migrants dits « économiques »). Ces 10 hommes occuperont 2 logements (5 dans chaque), deux autres logements seront conservés pour nos cas d'urgence.

Des bénévoles actifs ont proposé leur aide en plus de la ligue des Droits de l'Homme, du CCAS et d'associations locales.

L'Association Passerelles 85 prendra en charge les frais relatifs aux fluides (eau, électricité), et toutes charges afférentes à l'usage des logements. Les migrants percevront une allocation de subsistance 6,80 euros par jour soit environ 50 euros par semaine tant que leur dossiers seront en cours d'instruction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'accueil et l'hébergement de dix migrants dans 2 logements communaux (situés 29 bis rue des Pinsonnières) et accepte les termes de la convention à intervenir avec l'Association Passerelles – convention qui débutera ce jour, pour une durée de 6 mois. Il accepte que la mise à disposition de ces 2 logements soit consentie à titre gratuit, avec obligation pour l'Association de prendre en charge les frais relatifs aux fluides (eau, électricité), et toutes charges afférentes à leur usage. Mme le Maire sera autorisée à signer ladite convention et tout document à intervenir.

Rapport d'activités 2015 du service public de l'eau potable

M. BOZEC, représentant de la Commune et de la Communauté de Communes au sein du Syndicat rappelle que la loi fait obligation de présenter le rapport annuel du service public eau potable de Vendée Eau.

La distribution de l'eau est de compétence communautaire. Ce service a été transféré à 11 syndicats en Vendée ; donc le Maire n'a plus la compétence police de l'eau.

Les syndicats locaux sont les producteurs d'eau et cette eau est vendue à Vendée Eau. Le prix est unique et inchangé depuis 2010.

Les ressources en eau sont suffisantes, malgré la sécheresse de cet été.

L'Ile de Noirmoutier est desservie par le barrage d'Apremont ; 90 % proviennent du ruissellement et des barrages.

Le prix de l'eau est fixe à 2,21 €/m3 (base 120 m3).

Mme DUPUY constate et interroge sur le fait que des agriculteurs arrosent leurs récoltes le jour ;

M. BOZEC répond qu'ils doivent avoir le droit....

Sur l'Ile, la pointe de consommation en hiver correspond à 1.500 m3/jour ; en été, à 10.000 m3/jour ; la consommation moyenne correspond à 65 m3.

Informations diverses

- Date du prochain Conseil Municipal : le 07 décembre 2016 (en remplacement du 20 Novembre)
- Date des Vœux du Maire : le 10 janvier 2017.
- Spectacle Noël des enfants et du personnel de L'Ile de Noirmoutier aux Salorges : le mardi 06 Décembre 2016
- Spectacle de Noël pour les élèves des écoles de La Guérinière : le mardi 13 Décembre 2016 à 14h30
- Marchés de Noël: le samedi 10 Décembre 2016 pour l'Ecole privée
le samedi 17 Décembre 2016 pour l'Ecole Pierre Loti